

Bordereau attestant l'exactitude des informations - MONTPELLIER - 3405 - Documents  
comptables (B-S) - Dépôt le 24/07/2025 - 19173 - 2013 B 02016 - 794 166 165 - VESTIA  
IMMOBILIER

# IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le **01042023** et clos le **31122023** Régime simplifié d'imposition  Régime réel normal   
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe  Si PME innovante  Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage art. 209-O B (entreprises de transport maritime)

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE	
Désignation de la société	Adresse du siège social
<b>SASU VESTIA IMMOBILIER</b>	
SIRET <b>79416616500017</b>	
Adresse du principal établissement	Ancienne adresse en cas de changement
<b>IMM LE TRIANGLE 26 ALL JULES MILHAU 34000 MONTPELLIER</b>	

**RÉGIME FISCAL DES GROUPES**

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés, doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante  SIRET

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :  **4 7 8 8 1 8 4 1 2 0 0 2 3**

**AUTR SAS JPB FINANCES** **IMM LE TRIANGLE**  
**34000 MONTPELLIER**

**B ACTIVITÉ**

Activités exercées **Activités architecture** Si vous avez changé d'activité, cochez la case

**C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION** (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Résultat fiscal Bénéfice imposable au taux normal **336 690** Bénéfice imposable à 15%  Déficit   
Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%

2. Plus-values  
PV à long terme imposables à 15%  PV à long terme imposables à 19%  PV exonérées (art. 238 quinquies)   
Autres PV imposables à 19%  PV à long terme imposables à 0%

3. Abattements sur le bénéfice et exonérations  
Entreprises nouvelles art. 44 sexies  Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A  Zones franches urbaines Territoire entrepreneur art. 44 octies A  Zone de revitalisation rurale, art. 44 quinquies  Zone de reconstruction de la défense art. 44 terdecies   
Reprise d'entreprise en difficulté art. 44 septies  Zones franches d'activité art. 44 quaterdecies  Zone de développement prioritaire art. 44 septdecies  Bassins d'emploi à redynamiser, art. 44 duodecies  Autres dispositifs   
Bassins urbains à dynamiser (BUD) art. 44 sexdecies   
Sociétés d'investissements immobiliers cotées  Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)  Plus-values exonérées relevant du taux de 15%

4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI

**D IMPUTATIONS** (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.

**E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS** (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%

**F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE** (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %

**G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4**

1. Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (article 223 quinquies C-1-1 du CGI), cochez la case ci-contre

2. Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :

3. Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-1-2), cochez la case ci-contre   
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :

4. Si vous n'êtes ni la société tête de groupe, ni une entité du groupe désignée pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer le nom, l'Etat de résidence et le numéro d'identification fiscale de l'entité du groupe qui souscrit la déclaration pays par pays :

**H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE**

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?  Si oui, indication du logiciel utilisé

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable : **RGEC 28 Place Flora Tristan 34570 Montarnaud** Nom et adresse du conseil :

Tél :  Tél :

OGA/OMGA  Viseur conventionné  (Cochez la case correspondante) Identité du déclarant :

Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné :  Date :  Lieu :

N° d'agrément :  Qualité et nom du signataire :

Signature :

Examen de conformité fiscale (ECF)  prestataire :



**IMPOT SUR LES SOCIETES**  
**ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065**

(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

Désignation de l'entreprise **SASU VESTIA IMMOBILIER**  
et Date de clôture de l'exercice **31122023**

**K** **DIVERS**

NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

**L** **CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION**

**REMUNERATIONS**

Montant brut des salaires abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés, figurant sur les DSN de 2023, montant total des bases brutes fiscales. Ils doivent être majorés, le cas échéant, des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les salariés.

Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages

**MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES À 0 %, 15% ou 19 %**

	Taux de 0 %	Taux de 15 % (art. 219 I a ter et a quater )	Taux de 19 %
M VLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
M VLT imputée sur les P VLT de l'exercice			
M VLT réalisée au cours de l'exercice			
M VLT restant à reporter			

**M** **CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONNS (article 222 bis du CGI)**

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice

Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice

Désignation de l'entreprise : <b>SASU VESTIA IMMOBILIER</b>		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * <b>9</b>					
Adresse de l'entreprise : <b>IMME TRIANGLE</b>		Durée de l'exercice précédent * <b>12</b>					
Numéro SIRET * <b>7 9 4 1 6 6 1 6 5 0 0 0 1 7</b>			Néant <input type="checkbox"/>				
		Exercice N, clos le, <b>31122023</b>					
		N-1 <b>31032023</b>					
		Brut <b>1</b>	Amortissements, provisions <b>2</b>				
		Net <b>3</b>					
		Net <b>4</b>					
<b>Capital souscrit non appelé (I)</b>		AA					
<b>ACTIF IMMOBILISE *</b>	<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	Frais d'établissement *	AB	AC			
		Frais de développement*	CX	CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AC	21 875	21 875	2 168
		Fonds commercial (1)	AH	AI	10 000		10 000
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM			
	<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	Terrains	AN	AC			
		Constructions	AP	AC			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS			
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	49 687	32 942	16 745
		Immobilisations en cours	AV	AW			
		Avances et acomptes	AX	AY			
	<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)</b>	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT	170		170
		Autres participations	CU	CV	74 635		74 635
		Créances rattachées à des participations	BB	BC			
		Autres titres immobilisés	BD	BE			
Prêts		BF	BG				
Autres immobilisations financières *		BH	BI	13 335		13 335	
<b>TOTAL (II)</b>		BJ	BK	169 701	54 817	114 885	
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>STOCKS *</b>	Matières premières, approvisionnements	BL	BM			
		En cours de production de biens	BN	BC			
		En cours de production de services	BP	BQ	160 671		160 671
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS			
		Marchandises	BT	BU			
	<b>CREANCES</b>	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	1 141		38 150
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX	BY	2 631 442		3 253 089
		Autres créances (3)	BZ	CA	11 019 345		8 982 956
	<b>DIVERS</b>	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC			
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....)	CD	CE			
Disponibilités		CF	CG	96 135		63 981	
<b>Comptes de régularisation</b>	Charges constatées d'avance (3) *	CH	CI	4 415		59 151	
	<b>TOTAL (III)</b>	CJ	CK	13 913 149		12 397 327	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
<b>TOTAL GENERAL (I à VI)</b>		CC	1A	14 082 851	54 817	14 028 034	
Renvois : (1) Dont droit au bail: <b>10 000</b>		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	13 335	(3) Part à plus d'un an :	CR	
Clause de réserve de propriété: *	Immobilisations :	Stocks :		Créances :			

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise		SASU VESTIA IMMOBILIER		Néant <input type="checkbox"/>	
		Exercice N.	Exercice N-1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : ..... )	DA	150 000	150 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Écarts de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence EK ..... )	DC			
	Réserve légale (3)	DD	15 000	15 000	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1 ..... )	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ ..... )	DG			
	Report à nouveau	DH	897 408	847 038	
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	(648 472)	50 370	
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
		<b>TOTAL (I)</b>	<b>DL</b>	<b>413 936</b>	<b>1 062 408</b>
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
		<b>TOTAL (II)</b>	<b>DO</b>		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ		60 981	
		<b>TOTAL (III)</b>	<b>DR</b>		<b>60 981</b>
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT	4 979 904	5 133 504	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	89 822	114 011	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI ..... )	DV	7 323 749	4 683 404	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	18 000		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	417 139	572 584	
	Dettes fiscales et sociales	DY	736 743	824 312	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	10 000	45 000	
Compte régulier	Autres dettes	EA	38 742	26 993	
	Produits constatés d'avance (4)	EB			
		<b>EC</b>	<b>13 614 098</b>	<b>11 399 808</b>	
	Ecarts de conversion passif * (V)	ED			
		<b>EE</b>	<b>14 028 034</b>	<b>12 523 197</b>	
RENOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
		Ecart de réévaluation libre	1D		
		Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	1F			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	8 567 250	11 399 808		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	878	1 118		

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

## 2053 - Détail des produits et charges sur ex. antérieurs au 31/12/2023

Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Charges antérieures	Produits antérieurs
<b>Totalisation</b>		

Désignation de l'entreprise **SASU VESTIA IMMOBILIER**

Néant

(Ne pas reporter le montant des centimes)\*

CADRE A		IMMOBILISATIONS			Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations			
						Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste	
		TOTAL I			1	2	3		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement			CZ		D8		D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles			TOTAL II	KD	31 875	KE	KF	
CORPORELLES	Terrains			KG		KH		KI	
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9	KJ		KK		KL
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1	KM		KN		KO
	Installations générales, agencements * et aménagements des constructions		Dont Composants	M2	KP		KQ		KR
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3	KS		KT		KU
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *			KV	9 979	KW		KX
		Matériel de transport *			KY		KZ		LA
		Matériel de bureau et mobilier informatique			LB	38 480	LC		LD
		Emballages récupérables et divers *			LE		LF		LG
	Immobilisations corporelles en cours			LH		LI		LJ	
	Avances et acomptes			LK		LL		LM	
	TOTAL III			LN	48 459	LO		LP	
	TOTAL III			LN	48 459	LO		LP	1 228
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence			8G	170	8M		8T	
	Autres participations			8U	74 635	8V		8W	
	Autres titres immobilisés			1P		1R		1S	
	Prêts et autres immobilisations financières			1T	13 335	1U		1V	
	TOTAL IV			LQ	88 140	LR		LS	
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)			ØG	168 473	ØH		ØJ	1 228	
CADRE B		IMMOBILISATIONS			Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence	
		par virement de poste à poste			par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence			Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
		TOTAL I			1	2	3	4	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement			IN		CØ		DØ	D7
	Autres postes d'immobilisations incorporelles			TOTAL II	IO		LV	LW	1X
CORPORELLES	Terrains			IP		LX		LY	LZ
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA		MB	MC
		Sur sol d'autrui		IR		MD		ME	MF
		Inst. gales, agencés et am. des constructions		IS		MG		MH	MI
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT		MJ		MK	ML
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencés, aménagements divers		IU		MM	9 979	MN	MO
		Matériel de transport		IV		MP		MQ	MR
		Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW		MS	39 708	MT	MU
		Emballages récupérables et divers *		IX		MV		MW	MX
	Immobilisations corporelles en cours			MY		MZ		NA	NB
Avances et acomptes			NC		ND		NE	NF	
TOTAL III			IY		NG	49 687	NH	NI	
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence			IZ		ØU	170	M7	ØW
	Autres participations			IØ		ØX	74 635	ØY	ØZ
	Autres titres immobilisés			I1		2B		2C	2D
	Prêts et autres immobilisations financières			I2		2E	13 335	2F	2G
	TOTAL IV			I3		NJ	88 140	NK	2H
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)			I4		ØK	169 701	ØL	ØM	

5 bis

**TABLEAU DES ECARTS DE REEVALUATION  
SUR LES IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES**

DGFIP N° 2054 bis 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Exercice N clos le : **31/12/2023**

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : **SASU VESTIA IMMOBILIER**

Néant

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
<b>10 TOTAUX</b>						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
  - a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4;
  - b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne "Provisions réglementées".

**CADRE B**

**DEFICITS REPORTABLES AU 31 DECEMBRE 1976 IMPUTES SUR LA PROVISION SPECIALE AU POINT DE VUE FISCAL**

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE AU DEBUT DE L'EXERCICE .....	
2 - FRACTION RATTACHEE AU RESULTAT DE L'EXERCICE .....	-
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE EN FIN D'EXERCICE .....	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan: de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : <b>SASU VESTIA IMMOBILIER</b>										Néant <input type="checkbox"/>	
<b>CADRE A</b>											
<b>SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *</b>											
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
Frais établissement et développement			CY		EL		EM		EN		
Fonds commercial			RE		RF		RI		RJ		
Autres immobilisations incorporelles			PE	19 707	PF	2 168	PG		PH	21 875	
<b>TOTAL I</b>			RK	19 707	RM	2 168	RN		RO	21 875	
Terrains			PI		PJ		PK		PL		
Constructions	Sur sol propre		PM		PN		PO		PQ		
	Sur sol d'autrui		PR		PS		PT		PU		
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions		PV		PW		PX		PY		
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ		QA		QB		QC		
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagement divers		QD	3 116	QE	752	QF		QG	3 868	
	Matériel de transport		QH		QI		QJ		QK		
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL	19 779	QM	9 294	QN		QO	29 073	
	Emballages récupérables et divers		QP		QR		QS		QT		
<b>TOTAL II</b>			QU	22 896	QV	10 046	QW		QX	32 942	
<b>TOTAL GENERAL (I + II)</b>			ØN	42 603	ØP	12 214	ØQ		ØR	54 817	
<b>CADRE B</b>											
<b>VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES</b>											
Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel					
Frais établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5			N6		
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU			RV		
Autres immob. incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9			Q1		
<b>TOTAL I</b>	RW	RX	RY	RZ	SB	SC			SD		
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7			Q8		
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4			R6		
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2			S4		
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9			T2		
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8			T9		
Autres immob. corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5			U7		
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3			V5		
	Mat. bureau et informat. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1			W3		
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8			X1		
<b>TOTAL II</b>	X2	X3	X4	X5	X6	X7			X8		
Frais d'acquisition de titres de participations <b>TOTAL III</b>	NL			NM					NO		
Total général (I + II + III)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU			NV		
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW			NY					NZ		
Total général non ventilé (NS + NT + NU)										Total général non ventilé (NW - NY)	
<b>CADRE C</b>											
<b>MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *</b>			Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice		
Frais d'émission d'emprunt à étaler							Z9		Z8		
Primes de remboursement des obligations							SP		SR		

7 PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : <b>SASU VESTIA IMMOBILIER</b>					Néant <input type="checkbox"/> *		
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS: Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS: Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4		
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers*	3T	TA	TB	TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF		
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI		
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO		
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	D3	D4	D5	D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR		
	<b>TOTAL I</b>	3Z	TS	TT	TU		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S		
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A		
	Provisions pour impôts (1)	5B	60 981	5C	5D	60 981	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H	5J		5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP	EQ		ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S	5T		5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W	5X		5Y
	<b>TOTAL II</b>	5Z	60 981	TV	TW	60 981	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C	6D	
		- corporelles	6E	6F	6G	6H	
		- titres mis en équivalence	Ø2	Ø3	Ø4	Ø5	
		- titres de participation	9U	9V	9W	9X	
		- autres immobilisations financières (1) *	Ø6	Ø7	Ø8	Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S		
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W		
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A		
	<b>TOTAL III</b>	7B	TY	TZ	UA		
	<b>TOTAL GENERAL (I + II + III)</b>	7C	60 981	UB	UC	60 981	UD
Dont dotations et reprises	- d'exploitation		UE	UF			
	- financières		UG	UH			
	- exceptionnelles		UJ	UK			
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.					10		

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

## 2056 - Détail des provisions pour hausse des prix au 31/12/2023

Libellé	Montant début exercice	Augmentation	Diminution	Montant fin exercice
<b>Totalisation</b>				

## 2056 - Détail des autres provisions réglementées au 31/12/2023

Libellé	Montant début exercice	Augmentation	Diminution	Montant fin exercice
<b>Totalisation</b>				

## 2056 - Détail des provisions pour impôts au 31/12/2023

Libellé	Montant début exercice	Augmentation	Diminution	Montant fin exercice
PROVISION POUR IS	60 981		60 981	
<b>Totalisation</b>	<b>60 981</b>		<b>60 981</b>	

## 2056 - Détail des autres provisions pour risques et charges au 31/12/2023

Libellé	Montant début exercice	Augmentation	Diminution	Montant fin exercice
<b>Totalisation</b>				

## 2056 - Détail des autres immobilisations financières au 31/12/2023

Libellé	Montant début exercice	Augmentation	Diminution	Montant fin exercice
<b>Totalisation</b>				

## 2056 - Détail des autres provisions pour dépréciation au 31/12/2023

Libellé	Montant début exercice	Augmentation	Diminution	Montant fin exercice
<b>Totalisation</b>				

Désignation de l'entreprise : <b>SASU VESTIA IMMOBILIER</b>		Néant <input type="checkbox"/>					
<b>CADRE A</b>		<b>ETAT DES CREANCES</b>		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US	
	Autres immobilisations financières	UT	13 335	UV	13 335	UW	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA					
	Autres créances clients	UX	2 631 442		2 631 442		
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie* (Provision pour dé- préciation antérieure- ment constituée* UO )	ZI					
	Personnel et comptes rattachés	UY	17 102		17 102		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ	2 258		2 258		
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM		=		
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	80 771		80 771	
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN				
		Divers	VP	12 223		12 223	
	Groupe et associés (2)	VC	10 754 810		10 754 810		
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	152 182		152 182		
	Charges constatées d'avance	VS	4 415		4 415		
	<b>TOTAUX</b>		VT	<b>13 668 537</b>	VU	<b>13 668 537</b>	VV
RENOIS	(1) Montant - Prêts accordés en cours d'exercice des - Remboursements obtenus en cours d'exercice	VD					
	(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VE					
		VF					
<b>CADRE B</b>		<b>ETAT DES DETTES</b>		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y					
Autres emprunts obligataires (1)		7Z	4 979 904			4 979 904	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	878	878			
	à plus d'1 an à l'origine	VH	88 944	40 000	48 944		
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	372 704	372 704			
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	417 139	417 139			
Personnel et comptes rattachés		8C	55 069	55 069			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	101 398	101 398			
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E					
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	569 855	569 855			
	Obligations cautionnées	VX					
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	10 421	10 421			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J	10 000	10 000			
Groupe et associés (2)		VI	6 951 045	6 951 045			
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	38 742	38 742			
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie*		ZZ					
Produits constatés d'avance		8L					
<b>TOTAUX</b>		VY	<b>13 596 098</b>	VZ	<b>8 567 250</b>	<b>5 028 848</b>	
RENOIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL		
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	177 549	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.			

Désignation de l'entreprise : <b>SASU VESTIA IMMOBILIER</b>						Néant <input type="checkbox"/>		Exercice N, clos le : <b>31122023</b>					
<b>I. RÉINTEGRATIONS</b>						<b>BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE</b>							
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)									WA			
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD				Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		WE			WB		
		Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF				Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG	1 600	XE	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		RA	14 662	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		RB						
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI				Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX			XW	
	Amendes et pénalités		WJ	2 144	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)*		XZ						
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*									XY			
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)									I7	84 172		
	Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL				Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7			K7	
	Moins-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)									I8		
- imposées au taux de 0 %									ZN				
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *					- Plus-values nettes à court terme					WN			
					- Plus-values soumises au régime des fusions					WO			
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)										XR			
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)		SU	Zones d'entreprises* (activité exonérée)		SW			WQ			
					Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8			943 565			
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage										Y1			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage										Y3			
								<b>TOTAL I</b>		WR	1 046 143		
<b>II. DÉDUCTIONS</b>						<b>PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE</b>							
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *										WS	648 472		
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)										WT			
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)							WV			
			- imposées au taux de 0 %							WH			
			- imposées au taux de 19 %							WP			
			- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures							WW			
			- imputées sur les déficits antérieurs							XB			
Autres plus-values imposées au taux de 19 %										I6			
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *										WZ			
Régime des sociétés mères et des filiales* (Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation)										2A	XA		
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)										ZX			
Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer *										ZY			
Majoration d'amortissement *										XD			
Mesures d'incitation	Abattement sur le bénéfice et exonérations		Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)		K9	Société investissement immobilier cotées (art. 208C)		K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)		PA	XF	
			Zone franche urbaine-TE (art. 44 octies)		ØV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)		1F	Zone franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)		XC		
			Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)		PP	Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)		PC	Zone de développement prioritaire (art. 44 septidécies)		PB		
			Entreprises nouvelles 44 sexies		L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)		L5					
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)										XS			
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)				X9	Dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite		YH	Créance dégagée par le report en arrière de déficit		ZI	XG	
	Dt déd. exc (art 39 decies A)		YA	Dt déd. exc (art 39 decies B)		YB	Dt déd. exc (art 39 decies C)		YC	Dt déd. exc (art 39 decies D)		YD	
	Dont déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)		YI	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)		YL							
Déductions des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage										Y2			
<b>III. RÉSULTAT FISCAL</b>								<b>TOTAL II</b>		XH	709 453		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :						bénéfice (I moins II)		XI	336 690		XJ		
						déficit (II moins I)							
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*								ZL					
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*											XL		
<b>RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)</b>								XN	336 690		XO		
											0		

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

## 2058A - Réintégrations diverses au 31/12/2023

Libellé	Montant
Résultat des filiales	943 565
<b>Totalisation</b>	<b>943 565</b>

## 2058A - Déductions diverses au 31/12/2023

Libellé	Montant
PROVISION POUR IMPOT	60 981
Totalisation	60 981

Désignation de l'entreprise <b>SASU VESTIA IMMOBILIER</b>		Néant <input type="checkbox"/> *	
<b>I. SUIVI DES DÉFICITS</b>			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4		
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4 bis		
Nombre d'opérations sur l'exercice	K4 ter		
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058A)	K5		
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)	K6		
Déficit de l'exercice (tableau 2058-A, ligne XO)	YJ		
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK		
<b>II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES</b>			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 1er du CGI. dotations de l'exercice	ZT	74 822	
<b>III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT</b>			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 2 du CGI *	ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *			
	8X	8Y	
	8Z	9A	
	9B	9C	
Provisions pour dépréciation *			
	9D	9E	
	9F	9G	
	9H	9J	
Charges à payer			
	9K	9L	
	9M	9N	
	9P	9R	
	9S	9T	
<b>TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)</b> à reporter au tableau 2058-A :		YN	YO
		↓ ligne WI	↓ ligne WU

**CONSÉQUENCE DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)**

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

## 2058B - Détail des provisions pour risques et charges au 31/12/2023

Provisions pour risques et charges	Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Totalisation		

## 2058B - Détail des provisions pour dépréciation au 31/12/2023

Provisions pour dépréciation	Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
<b>Totalisation</b>		

## 2058B - Détail des charges à payer au 31/12/2023

Charges à payer	Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
<b>Totalisation</b>		

Désignation de l'entreprise : <b>SASU VESTIA IMMOBILIER</b>										Néant <input type="checkbox"/>								
ORIGINES (I)	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	847 038	AFFECTATIONS (I)	Affectations aux réserves	- Réserve légale	ZB											
	Résultat de l'exercice précédent celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	50 370		Dividendes	- Autres réserves	ZD											
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions		ZF											
					Report à nouveau		ZG	897 408										
	<b>TOTAL I</b>	ØF	<b>897 408</b>			(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)	<b>TOTAL II</b>	<b>ZH</b>	<b>897 408</b>									
<b>RENSEIGNEMENTS DIVERS</b>										Exercice N :		Exercice N-1 :						
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier ( précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail )	J7			YQ													
	- Engagements de crédit-bail immobilier				YR													
	- Effets portés à l'escompte et non échus				YS													
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance				YT													
	- Locations, charges locatives ( dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois ) et de copropriété	J8	29 696		XQ	44 353		119 691										
	- Personnel extérieur à l'entreprise				YU													
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)				SS	15 657		72 097										
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages				YV													
	- Autres comptes ( dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles )	ES			ST	183 508		617 917										
	<b>Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052</b>				ZJ	<b>243 518</b>		<b>809 705</b>										
IMPOTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE				YW	5 362		1 717										
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)	ZS			9Z	11 843		16 611										
	<b>Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052</b>				YX	<b>17 205</b>		<b>18 327</b>										
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée				YY	795 395		571 751										
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations				YZ	256 730		214 425										
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires de 2023) *				ØB	660 829												
	- Montant de la plus value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *				ØS													
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *				ZK		%		%									
	- Numéro de centre de gestion agréé *	XP																
	- Filiales et participations (Liste au 2059-G Si oui cocher 1 Sinon 0)									ZR								
- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice									RG									
- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI									RH									
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe	JA	336 690	Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL										
				Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC										
	Groupe : résultat d'ensemble	JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO										
				Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF										
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH	2	N° SIRET de la société mère du groupe	JJ	4	7	8	8	1	8	4	1	2	0	0	0	2

(1) Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés.

Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : <b>SASU VESTIA IMMOBILIER</b>					Néant <input type="checkbox"/> *		
<b>A - DETERMINATION DE LA VALEUR RESIDUELLE</b>							
	Nature et date d'acquisition des éléments cédés * ①	Valeur d'origine * ②	Valeur nette réévaluée * ③	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt ④	Autres amortissements * ⑤	Valeur résiduelle ⑥	
							1
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
<b>B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES</b>			<b>Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *</b>				
	Prix de vente ⑦	Montant global de la plus-value ou de la moins-value ⑧	Court terme ⑨	Long terme ⑩			Plus-value taxable à 19% (1) ⑪
				19%	15% ou 12,80%	0%	
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme						
19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*						
CADRE A : plus ou moins value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (9))							
CADRE B : plus ou moins value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (10))			( A )	( B ) (Ventilation par taux)	( C )		
CADRE C : autres plus-values taxables à 19% (11)							

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032  
 (1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.



Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise : **SASU VESTIA IMMOBILIER**Néant 

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 12,80 % ② .

Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées  
exclus du régime du long terme (art.219 I a sexies-0 bis du CGI) ① \*.Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€  
(art. 219 I a sexies-0 du CGI) ① \*.

① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés.

② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu.

## I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LE REVENU

Origine	Moins-values à 12,80 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,80 %	Solde des moins-values à 12,80 %
①	②	③	④
Moins-values nettes N			
N - 1			
N - 2			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)			
N - 3			
N - 4			
N - 5			
N - 6			
N - 7			
N - 8			
N - 9			
N - 10			

## II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LES SOCIETES \*

Origine	Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. ⑥ = ② + ③ - ④ - ⑤
	A 19 % ou à 15 %	A 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice	A 15 % ou à 19 %		
①	②	③	④	⑤	⑥
Moins-values nettes N					
N - 1					
N - 2					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)					
N - 3					
N - 4					
N - 5					
N - 6					
N - 7					
N - 8					
N - 9					
N - 10					

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : <b>SASU VESTIA IMMOBILIER</b>				Néant <input type="checkbox"/> *		
<b>I - SITUATION DU COMPTE AFFECTE A L'ENREGISTREMENT DE LA RESERVE SPECIALE POUR L'EXERCICE N</b>						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
<b>TOTAL (ligne 1 et 2)</b>		3				
Prélèvements opérés	- donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4				
	- ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5				
<b>TOTAL (ligne 4 et 5)</b>		6				
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
<b>II - RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39.1-5° du CGI)</b>						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : <b>SASU VESTIA IMMOBILIER</b>		Néant <input type="checkbox"/> *	
Exercice ouvert le : <b>01042023</b>		et clos le : <b>31122023</b>	
		Durée en nombre de mois <b>9</b>	
<b>DECLARATION DES EFFECTIFS</b>			
Effectifs moyens du personnel	YP		
dont apprentis	YF		
dont handicapés	YG		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL		
<b>I - Chiffre d'affaire de référence CVAE</b>			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	523 307	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL		
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	OT		
<b>TOTAL 1</b>	<b>OX</b>	<b>523 307</b>	
<b>II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée</b>			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OH	61 009	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE		
Subventions d'exploitation reçues	OF	10 833	
Variation positive des stocks	OD	160 671	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		
<b>TOTAL 2</b>	<b>OM</b>	<b>232 514</b>	
<b>III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée</b>			
Achats	ON	94 726	
Variation négative des stocks	OQ		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	OR	102 040	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	1 228	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OW	525	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9		
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY		
<b>TOTAL 3</b>	<b>OJ</b>	<b>198 520</b>	
<b>IV - Valeur ajoutée produite</b>			
Calcul de la Valeur Ajoutée	<b>TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3</b>	<b>OG</b>	<b>557 301</b>
<b>V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises</b>			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)		<b>SA</b>	<b>557 301</b>
<b>Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE</b>			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un monoétablissement au sens de la CVAE, compléter le cadre ci-dessous et la donnée de la ligne SA (ci-dessus), vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE.			
MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE	<b>EV</b>		
Chiffre d'affaires de référence CVAE	<b>GX</b>	<b>697 742</b>	
Effectifs au sens de la CVAE	<b>EY</b>		
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	<b>HX</b>		
Période de référence	<b>GY</b>	<b>GZ</b>	
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)	<b>HR</b>		

**17** COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Formulaire obligatoire  
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

(1) Néant

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2023

N° SIRET 79416616500017

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS U VESTIA IMMOBILIER

ADRESSE ( voie ) IMM LE TRIANGLE 26 ALL JULES MILHAU

CODE POSTAL 34000 VILLE MONTPELLIER

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3 100

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4

**I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :**

Forme juridique SAS Dénomination JPB FINANCES  
 N° SIREN (si société établie en France) 478818412 % de détention 100,00 Nb de parts ou actions 100  
 Adresse : N° Voie IMM LE TRIANGLE  
 Code postal 34000 Commune MONTPELLIER Pays FRANCE

Forme juridique Dénomination  
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions  
 Adresse : N° Voie  
 Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination  
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions  
 Adresse : N° Voie  
 Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination  
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions  
 Adresse : N° Voie  
 Code postal Commune Pays

**II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :**

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)  
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions  
 Naissance : Date N° département Commune Pays  
 Adresse : N° Voie  
 Code postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)  
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions  
 Naissance : Date N° département Commune Pays  
 Adresse : N° Voie  
 Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.  
 \* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1) Néant

EXERCICE CLOS LE 3|1|1|2|2|0|2|3|

N° SIRET 7|9|4|1|6|6|1|6|5|0|0|0|1|7|

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SASU VESTIA IMMOBILIER

ADRESSE ( voie ) IMM LE TRIANGLE 26 ALL JULES MILHAU

CODE POSTAL 34000 VILLE MONTPELLIER

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DETENUES PAR L'ENTREPRISE P5

Forme juridique <input type="checkbox"/>	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention <input type="checkbox"/>
Adresse : N° <input type="checkbox"/>	Voie <input type="checkbox"/>	
Code postal <input type="checkbox"/>	Commune <input type="checkbox"/>	Pays <input type="checkbox"/>
Forme juridique <input type="checkbox"/>	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention <input type="checkbox"/>
Adresse : N° <input type="checkbox"/>	Voie <input type="checkbox"/>	
Code postal <input type="checkbox"/>	Commune <input type="checkbox"/>	Pays <input type="checkbox"/>
Forme juridique <input type="checkbox"/>	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention <input type="checkbox"/>
Adresse : N° <input type="checkbox"/>	Voie <input type="checkbox"/>	
Code postal <input type="checkbox"/>	Commune <input type="checkbox"/>	Pays <input type="checkbox"/>
Forme juridique <input type="checkbox"/>	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention <input type="checkbox"/>
Adresse : N° <input type="checkbox"/>	Voie <input type="checkbox"/>	
Code postal <input type="checkbox"/>	Commune <input type="checkbox"/>	Pays <input type="checkbox"/>
Forme juridique <input type="checkbox"/>	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention <input type="checkbox"/>
Adresse : N° <input type="checkbox"/>	Voie <input type="checkbox"/>	
Code postal <input type="checkbox"/>	Commune <input type="checkbox"/>	Pays <input type="checkbox"/>
Forme juridique <input type="checkbox"/>	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention <input type="checkbox"/>
Adresse : N° <input type="checkbox"/>	Voie <input type="checkbox"/>	
Code postal <input type="checkbox"/>	Commune <input type="checkbox"/>	Pays <input type="checkbox"/>
Forme juridique <input type="checkbox"/>	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention <input type="checkbox"/>
Adresse : N° <input type="checkbox"/>	Voie <input type="checkbox"/>	
Code postal <input type="checkbox"/>	Commune <input type="checkbox"/>	Pays <input type="checkbox"/>

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.  
\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

REGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIETES

DETERMINATION DU RESULTAT DE LA SOCIETE  
COMME SI ELLE ETAIT IMPOSEE SEPAREMENT

(A. souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société : **SASU VESTIA IMMOBILIER**

N° SIRET : **7 9 4 1 6 6 1 6 5 0 0 0 1 7**

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée  
la déclaration de résultats :

Néant  \*

Exercice ouvert le : **01042023**

clos le : **31122023**

**I - REINTEGRATIONS**

Bénéfice comptable de l'exercice  
(report de la ligne WA du 2058 A)

	E1	
Réintégrations (report des lignes WD à Y3 du 2058 A)	E2	1 046 143
Réintégrations des charges financières selon l'article 212 bis du CGI	E9	
Réintégration de 4% du produit des participations concernées par le taux réduit de la quote-part de frais et charges mentionnée en ligne 2A du tableau 2058A	Z7	
	TOTAL I	E3
		1 046 143

**II - DEDUCTIONS**

Perte comptable de l'exercice  
(report de la ligne WS du 2058 A)

Déductions (report des lignes WT, WU, WZ et XA à Y2 du tableau 2058 A)	E5	60 981
Plus-values nettes à long terme	• imposées au taux de 19 %	EY
	• imposées au taux de 15 %	E6
	• imposées au taux de 0 %	EZ
	• imputées sur les moins-values nettes à long terme	E7
	• imputées sur les déficits antérieurs	E8
• autres plus-values imposées au taux de 19 % (art. 210 F, 208 C et 219-IV du CGI)	19	

**III - RESULTAT FISCAL**

TOTAL II F1 709 453

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables	Bénéfice (I-II)	F2	336 690
	Déficit (II-I)	F3	
Déficit de l'exercice reporté en arrière *		F4	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (à détailler au cadre I du tableau n° 2058 B bis) *		F6	
Résultat fiscal	Bénéfice	F8	336 690
	Déficit	F9	

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

ÉTAT DE SUIVI DES DÉFICITS  
ET AFFECTATION DES MOINS-VALUES À LONG TERME  
COMME SI LA SOCIÉTÉ ÉTAIT IMPOSÉE SÉPARÉMENT

(À souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société : **SASU VESTIA IMMOBILIER**

Néant \*

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée  
la déclaration de résultats :

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 19 %	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 %	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 0 %	
Gains nets d'ensemble retirés de la cession d'éléments d'actif exclus du régime des plus ou moins-values à long terme (art. 219 I a <i>sexies-0</i> du CGI)	

Exercice ouvert le : **01042023**  
clos le : **31122023**

I - SUIVI DES DÉFICITS *			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		M 5	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI) (	Nombre d'opérations sur l'exercice	M 5 bis	)
Déficits imputés		J 9	
Déficits reportables		M 6	
Déficits nés au titre de l'exercice		H 8	
Total des déficits restant à reporter		H 9	

(1) Report de la ligne H9 du tableau 2058Bbis déposé au titre de l'exercice précédent.

II - ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES MOINS-VALUES À LONG TERME						
Origine	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme à 19 % ou à 15 %	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. : 2 + 3 + 4 - 5 - 6
	A 15 %	A 19 %	A 19 % ou à 15 % imputables sur le résultat de l'exercice			
1	2	3	4	5	6	7
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des 10 exercices antérieurs (montant restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice groupe n°2058-not-sd et la notice 2032-sd.

REGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIETES

ETAT DES RECTIFICATIONS APPORTEES AU RESULTAT  
ET AUX PLUS ET MOINS-VALUES NETTES A LONG TERME  
POUR LA DETERMINATION DU RESULTAT D'ENSEMBLE

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications.  
Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée est jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société)

Dénomination de la société intégrée ou du groupe : **SASU VESTIA IMMOBILIER**

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée  
la déclaration de résultats :

Cocher la case si la déclaration  
souscrite concerne la société mère

(Résultat d'ensemble)

SIRET Société intégrée : **79416616500017**

Exercice ouvert le : **01042023**

clos le : **31122023**

Néant \*

A - RESULTAT	Bénéfice et réintégrations			Déficit et déductions		
	CA		CB			
Résultat à prendre en compte pour la détermination du résultat d'ensemble		<b>336 690</b>				
Jetons de présence réintégrés pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 B alinéa 4 du CGI)	CD					
Produits de participation n'ouvrant pas droit au régime mère-fille non retenus, à hauteur de 99% de leur montant, pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 al. 3 du CGI)			CE			
Dotations complémentaires aux provisions pour dépréciation de créances ou pour risques non pris en compte pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art.223 B alinéa 3 du CGI)	CF		CG			
Abandons de créance et subventions directes et indirectes non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art.223 B alinéa 5 du CGI dans sa version applicable aux exercices ouverts avant le 1er janvier 2019)	CH		CJ			
Déduction des investissements réalisés dans les DOM (art. 217 undecies) pour des opérations intra-groupe	CL					
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 F alinéa 1 du CGI)	CM		CN			
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	DU		DV			
Suppléments d'amortissements pratiqués par la société cessionnaire d'un bien amortissable à la suite d'une cession dont le résultat ou la plus ou moins-value n'a pas été retenu pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 F alinéa 1 du CGI)	CP					
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 F alinéa 3 du CGI) (1) (2)	CR		CS			
Quote-part de déficits relatifs aux suppléments d'amortissements provenant de la réévaluation d'immobilisations entre le 31-12-86 et la date d'entrée dans le groupe	CT					
Régularisation relative à la cession d'immobilisations réévaluées	CU					
Autres régularisations (à détailler)	CV		CW			
<b>TOTAL</b>	<b>CX</b>	<b>336 690</b>	<b>CY</b>			
<b>BENEFICE (CX-CY) ou DEFICIT (CY-CX)</b>	<b>CZ</b>	<b>336 690</b>	<b>DA</b>			
<b>B - PLUS ET MOINS-VALUES NETTES A LONG TERME</b>	Cessions d'immobilisations					
	Plus-values et réintégrations			Moins-values et déductions		
	Taux de 19% (3)	Taux de 15%	Taux de 0%	Taux de 19% (3)	Taux de 15%	Taux de 0%
Plus et moins-values nettes à long terme retenues pour la détermination des plus et moins-values nette d'ensemble	BT	B9	C1	A1	C2	C3
Dotations complémentaires aux provisions constituées par une société et reprises correspondantes	BU	C4	C5	A2	C6	C7
Résultat, plus ou moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination de la plus ou moins value nette à long terme d'ensemble (1) (art.223 F alinéa 1 du CGI)	BV	C8	C9	A3	DI	DO
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination de la plus ou moins value nette à long terme d'ensemble (art.223 F alinéa 2 du CGI)	BW	DQ	DY	A4	DZ	B8
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des titres éligibles au régime des plus ou moins-values à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	BX	D1	D2	A5	D3	D4
Régularisations relatives à la cession d'immobilisations réévaluées	BY	D5	D6	A6	D7	D8
Autres régularisations (à détailler)	BZ	D9	EA	A7	EB	EC
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>BS</b>	<b>ED</b>	<b>EE</b>	<b>A8</b>	<b>EF</b>	<b>EG</b>
TOTAL plus-values (BS-A8) ou moins-value (A8-BS) taux de 19 %	<b>BR</b>			<b>A9</b>		
TOTAL plus-values (ED-EF) ou moins-value (EF-ED) taux de 15 %		<b>B7</b>			<b>B6</b>	
TOTAL plus-values (3) (EE-EG) ou moins-value (EG-EE) taux de 0%			<b>B5</b>			<b>B4</b>
<b>C - AUTRES PLUS-VALUES A 19 %</b>						
Plus-values à 19% (art 210 F, 208 C et 219-IV du CGI)	<b>B3</b>					

- (1) A réintégrer ou à déduire en cas de cession mentionnée au troisième alinéa de l'article 223 F du CGI.  
(2) Y compris amortissements irrégulièrement différés en contravention avec les dispositions de l'article 39 B du CGI.  
(3) Le taux de 19% concerne les sociétés à prépondérance immobilière (SPI) cotées  
\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice

REGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIETES

ETAT DES RECTIFICATIONS APORTEES AU RESULTAT ET AUX PLUS  
ET MOINS-VALUES NETTES A LONG TERME POUR LA DETERMINATION  
DU RESULTAT D'ENSEMBLE LORS DE LA SORTIE,  
DE LA FUSION OU DE LA SCISSION DE LA SOCIETE MEMBRE

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications.  
Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée sera jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société)

Dénomination de la société intégrée ou du groupe : **SASU VESTIA IMMOBILIER**

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée la déclaration de résultat :

Cocher la case si la déclaration  
souscrite concerne la société mère   
(résultat d'ensemble)

SIRET Société intégrée : **79416616500017**

Exercice ouvert le : **01042023**

clos le : **31122023**

Néant \*

A - RESULTAT	Bénéfice et réintégrations		Déficit et déductions			
	FA		FB			
Plus et moins-values nettes à court terme à réintégrer lorsque la société sort du groupe	FA		FB			
Réintégration des abandons de créances, subventions directes et indirectes non pris en compte pour la détermination du résultat des exercices ouverts avant le 1er janvier 2019	FD		FE			
Provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI, à déduire lorsque la société sort du groupe			FZ			
Autres régularisations (à détailler)	FG		FH			
<b>TOTAL</b>	FK		FL			
<b>BENEFICE (2) FK - FL</b>						
<b>DEFICIT FL - FK</b>	FM		FN			
B - PLUS ET MOINS-VALUES NETTES A LONG TERME	Cessions d'immobilisations					
	Plus-values et réintégrations			Moins-values et déductions		
	Taux de 19 % (2)	Taux de 15 %	Taux de 0 %	Taux de 19 % (2)	Taux de 15 %	Taux de 0 %
Plus et moins-values nettes à long terme à réintégrer lorsque la société sort du groupe	GB	F2	F3	GF	F4	F5
Provisions constituées sur des titres éligibles au régime des plus ou moins-values à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI, à déduire lorsque la société sort du groupe (1)			F6	GG	F7	F8
Autres régularisations (à détailler)	GC	F9	G1	GH	G2	G3
Sous total	GD	G4	G5	GI	G6	G7
Total Plus-values (GD-GI) ou moins-values (GI-GD) Taux de 19%	GE			GJ		
Total Plus-values (1) (G4-G6) ou moins-values (G6-G4) Taux de 15%		E8			E6	
Total Plus-values (1) (G5-G7) ou moins-values (G7-G5) Taux de 0%			E7			E5

(1) Conformément à l'article 223 L-6 c et 223 L-6 e du CGI, la société absorbante ou bénéficiaire des apports peut réduire ou annuler les réintégrations de sortie en imputant sur ces sommes tout ou partie du déficit d'ensemble ou de la moins-value nette à long terme d'ensemble encore reportables à la date d'effet de la fusion ou de la scission.

(2) Le taux de 19 % concerne les sociétés à prépondérance immobilière (SPI)

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE \_\_\_\_\_ ou exercice

Désignation de l'entreprise SASU VESTIA IMMOBILIER  
Adresse IMM LE TRIANGLE 34000 MONTPELLIER

du 01042023  
au 31122023

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ①	
NOM, PRENOM ET EMPLOI OCCUPÉ	ADRESSE COMPLÈTE
1	
2	
3	
4	
5	
6	
7	
8	
9	
10	

RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ⑥)	DEPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ②)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ③)	Valeur des avantages en nature (v. notice ④)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ⑤)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice ⑦)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ⑧)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
**								

\*\* TOTAUX

B - AUTRES FRAIS	10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 73 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	
<b>Total</b>	

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ①) :			
Total des dépenses		Bénéfices imposables ⑨	
- de l'exercice ..... (total col. 9 + total col. 10) ⑩		- de l'exercice ..... ⑩	336 690
- de l'exercice précédent ⑩		- de l'exercice précédent ⑩	76 393
Nom et qualité du signataire		A ....., le .....	
		Signature,	

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche

**VESTIA IMMOBILIER**  
**Société par Actions Simplifiée**  
**au capital de 150.000 euros**  
**Siège social : Immeuble Le Triangle**  
**26, allée jules MILHAU**  
**34265 Montpellier Cedex 2**  
**RCS MONTPELLIER 794 166 165**

*Certifié conforme  
à l'original  
A Montpellier,*

*le 21/05/2025*

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU**  
**31 MARS 2025**

*Jean-Patrick  
Brouillard  
Président*

L'an deux mille vingt-cinq,  
Le 31 mars,  
A 11 heures.

L'actionnaire unique de la société VESTIA IMMOBILIER, SAS au capital de 150.000 euros divisés en 100 actions, dont le siège social est au 26, allée Jules Milhau – Immeuble Le Triangle – 34265 Montpellier Cedex 2, s'est réuni audit siège sur convocation qui leur a été adressée individuellement, par lettre recommandée avec accusé de réception, par la présidence.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jean Patrick BROUILLARD, Président.

Sont présents :

- SAS JPB FINANCES, propriétaire de 100 actions, numérotées de 1 à 100 ;

Soit au total 1 actionnaire présent, totalisant 100 actions.

La société BMA AUDIT, Commissaire aux comptes de la SAS VESTIA IMMOBILIER, représentée par Monsieur Eddy VERDEAUX, est également présente.

Le président constate que l'assemblée est valablement constituée et déclare qu'elle peut délibérer et prendre les décisions à la majorité requise.

Le président rappelle que l'ordre du jour est le suivant :

- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;
- Affectation des résultats de l'exercice ;
- Mention des conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce ;
- Pouvoirs en vue des formalités.

Le président dépose sur le bureau les documents suivants :

- les statuts de la société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;
- le rapport de la présidence ;
- le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée ;
- la feuille de présence ;

Le président déclare que les documents requis ont été adressés à l'actionnaire dix jours avant la date de la présente assemblée et que celui-ci a pu exercer leur droit de communication et d'information dans les conditions prévues par la loi. L'associé lui donne acte de cette déclaration.

Le président donne ensuite lecture des rapports ci-dessus mentionnés.

*4*

Personne ne demandant plus la parole, le président met aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour :

**Première résolution**

L'assemblée, après avoir entendu lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels, approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

En conséquence, l'assemblée donne quitus à la présidence pour sa gestion au cours dudit exercice.

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité**

**Deuxième résolution**

L'actionnaire unique décide d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023 s'élevant à - 648 472 € de la manière suivante :

- Report à nouveau : - 648 472 €

Report à nouveau avant affectation des résultats : 897 408 €

Affectation du résultat : - 648 472 €

Report à nouveau après affectation des résultats : 248 936 €

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, l'assemblée prend acte que le montant des dividendes qui ont été mis en distribution depuis la constitution de la société ont été les suivants :

- Exercice clos le 31 mars 2015 :  
Pas de dividende versé
- Exercice clos le 31 mars 2016 :  
17.851,03 euros, soit 178,51 euros par titre
- Exercice clos le 31 mars 2017 :  
76.352,45 euros, soit 763,52 euros par titre
- Exercice clos le 31 mars 2018 :  
49.229,61 euros, soit 492,30 euros par titre
- Exercice clos le 31 mars 2019 :  
105.000,00 euros, soit 1.050,00 euros par titre
- Exercice clos le 31 mars 2020 : 0,00 euro
- Exercice clos le 31 mars 2021 : 0,00 euro
- Exercice clos le 31 mars 2022 : 0,00 euro
- Exercice clos le 31 mars 2023 : 0,00 euro
- Exercice clos le 31 décembre 2023 : 0,00 euro

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité**

**Troisième résolution**

L'associé unique prend acte qu'aucune convention visée par l'article L. 227-10 du Code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice clos le 31 mars 2023.

**Quatrième résolution**

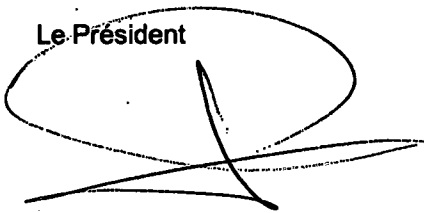
L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par la présidence.

Le Président

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized loop at the top and a horizontal line extending to the right, crossing under the loop.